

Axe d'intervention : ÉDUCATION

Priorité 1

Favoriser des environnements familiaux et sociaux propices à la réussite éducative des jeunes (0-17 ans)

Bien que de multiples facteurs puissent engendrer des difficultés d'apprentissage, l'environnement familial et social dans lequel évoluent les jeunes a une influence sur la réussite éducative.

Les liens nécessaires entre l'école et la maison sont parfois difficiles à établir et à maintenir, ce qui peut freiner le travail de prévention, d'intervention et de suivi auprès des jeunes qui connaissent des difficultés d'apprentissage.

La valorisation des études par l'entourage familial influence également la persévérance scolaire des jeunes.

Des efforts restent à faire afin de diminuer le taux de décrochage scolaire et d'augmenter le nombre de personnes ayant un diplôme sur le territoire de la MRC.

Axe d'intervention : LOGEMENT

Priorité 2

Soutenir le développement d'une offre en logement et en hébergement répondant à la diversité des besoins

Les personnes en situation de vulnérabilité ont des besoins qui nécessitent un modèle d'habitation autre que la maison unifamiliale traditionnelle, que ce soit au niveau de la taille des logements, du prix ou des services intégrés.

Le nombre de logements adaptés à leurs besoins est insuffisant sur le territoire de la MRC, ce qui peut entraîner une vulnérabilité supplémentaire liée à un domicile inadapté, un exode vers les centres urbains, ou encore des épisodes d'itinérance.

Il n'y a pas d'hébergement d'urgence disponible sur le territoire de la MRC pour les différentes clientèles, qui doivent être référées vers des organismes situés à l'extérieur du territoire.

Un **logement** est un lieu loué à des fins d'habitation. (Source : Régie du logement)

Un **hébergement** est un logement provisoire offert à une personne (ex. hébergement d'urgence, logement de transition, etc.). (Sources : Dictionnaire Larousse et Observatoire canadien sur l'itinérance)

Axe d'intervention : TRANSPORT

Priorité 3

Promouvoir les services de transport présents dans la MRC et favoriser l'arrimage avec la diversité des besoins

Les déplacements sur le territoire de la MRC et à l'extérieur de celui-ci représentent un facteur de vulnérabilité pour les personnes âgées ne pouvant plus conduire, les personnes en situation d'handicap, les personnes ou les ménages à faible revenu et les jeunes/adolescents.

La méconnaissance et/ou l'incompréhension du service de transport collectif offert par la MRC empêchent certaines personnes de l'utiliser, et certains organismes de le référer à leur clientèle.

Plusieurs contraintes, réelles ou perçues, découragent l'utilisation des services de transport collectif et adapté (MRC et hors MRC) par les personnes vulnérables (horaire et fréquence des passages, trajets offerts, distance entre les arrêts, coût, démarche de réservation, durée des déplacements).

Axe d'intervention : SANTÉ

Priorité 4

Accroître les ressources en services de santé et en services sociaux tout en améliorant leur accessibilité

Les ressources en santé et en services sociaux sont jugées insuffisantes à l'échelle du territoire de la MRC pour répondre aux besoins de la population et des personnes vulnérables. Ces dernières doivent souvent se déplacer dans une autre municipalité/ville ou à l'extérieur de la MRC pour les rendez-vous et les suivis médicaux.

De plus, peu de soins spécialisés en santé physique et mentale sont présents sur le territoire de la MRC.

Des ressources limitées en soins à domicile et un manque de soutien pour obtenir ces soins représentent un enjeu pour le maintien à domicile des personnes vulnérables.

Les ressources des organismes sont également limitées et ne permettent pas de couvrir l'ensemble des besoins et de rejoindre toutes les clientèles vulnérables.

Axe d'intervention : ALIMENTATION

Priorité 5

Renforcer les capacités et les connaissances sur les saines habitudes alimentaires et faciliter l'accès à des aliments sains, diversifiés et abordables

Plusieurs personnes ont des connaissances limitées sur les saines habitudes alimentaires, que ce soit pour effectuer leurs achats (rapport qualité/prix des aliments), ou encore dans la préparation des repas.

L'absence ou la présence d'un seul commerce d'alimentation dans la grande majorité des municipalités/ville de la MRC représente un enjeu pour les personnes vulnérables en termes d'accès et de coût des aliments.

L'accès tout au long de l'année à des produits locaux, frais et à moindre coût doit être facilité, dans les commerces d'alimentation et via une offre alternative de marchés publics, kiosques, etc.

Axe d'intervention : VIE COMMUNAUTAIRE

Priorité 6

Stimuler la vie communautaire et renforcer les liens entre les citoyens

Le tissu social et communautaire au sein des municipalités/ville permet de soutenir les personnes et les ménages plus vulnérables, de briser l'isolement des personnes vivant seules, d'occuper et soutenir les jeunes et de favoriser un sentiment d'appartenance à une communauté.

Les installations municipales, les lieux de rencontres, de même que les activités et les événements permettent de renforcer le tissu communautaire.

Le bénévolat est également un élément essentiel pour soutenir la vie communautaire dans un milieu, et permet de créer de forts liens entre les citoyens.